



# VIVRE À SOLLIÈS



# Editorial

## Tenir le cap encore et toujours !

Ce bulletin fait le point sur les avancées et les réalisations que l'équipe municipale a réalisé pendant la moitié du mandat que nous a confié la population solliès-pontoise lors des élections municipales de 2014.

Les actions et les objectifs qui animent l'équipe que je dirige depuis 2008, s'inscrivent dans la continuité de la politique menée lors de mon premier mandat.

**Vous constaterez à la lecture de cet opuscule que notre détermination et notre efficacité** n'ont pas failli pour répondre aux trois défis que représentent l'aménagement urbain, le défi économique et les exigences de la vie citoyenne, qui depuis neuf ans conditionnent la politique municipale afin d'améliorer votre vie quotidienne et de favoriser l'épanouissement de tous les citoyens quelles que soient leur condition ou leur situation économique.

Une politique sociale de l'Habitat aussi ambitieuse que maîtrisée et le développement des outils susceptibles d'améliorer et de développer l'Emploi représentent toujours le socle de notre action.

Il faut y ajouter la recherche permanente de l'amélioration de notre cadre de vie dans le respect de notre environnement, la création de nombreux espaces publics favorisant le lien social et la solidarité, et enfin la volonté d'ouvrir la Culture au plus grand nombre.

**Comme en témoigne notre bilan de mi-mandat, nous avons satisfait à ces objectifs** malgré un contexte très défavorable notamment financier avec une crise qui perdure depuis 2008 dont les effets négatifs ont été aggravés par les baisses de dotations de l'Etat engagées dès 2013 et qui grèvent chaque année notre budget de fonctionnement de 800 000 € alors que la baisse des subventions et des partenariats a durement impacté nos investissements.

**A cette insécurité financière s'ajoute l'incertitude sur l'avenir de nos communes** dont l'existence est grandement menacée par loi relative à la Nouvelle Organisation de la République, la fameuse loi NOTRe promulguée en 2015 qui va progressivement priver la commune de ses compétences essentielles transférées à l'intercommunalité.



Ce transfert déjà inquiétant en soi devient difficilement supportable quand on connaît la dérive de notre intercommunalité dont la gouvernance dévoyée et l'improductivité ont gravement lésé et spolié les intérêts de Solliès-Pont qui n'envisage plus son développement au sein de cette structure.

Par ailleurs, la suppression annoncée de la taxe foncière pour 80% des contribuables qui va priver les communes d'une part notable de ses ressources, représente malgré la promesse de compensation faite par l'Etat, un moyen d'aggraver la vassalisation des communes.

**Pourtant des raisons d'espérer existent** et nous permettent d'envisager avec un optimisme tempéré l'avenir de notre commune.

**C'est d'abord la maîtrise de l'équilibre budgétaire**, résultat d'une gestion rigoureuse qui nous a permis de dégager encore cette année une capacité d'autofinancement satisfaisante et un excédent de fonctionnement conséquent, des bons résultats que confortera le compte administratif pour l'exercice 2017 et qui nous permettent de poursuivre notre politique d'investissement sans augmenter la fiscalité locale tout en maintenant les services à la population.

**C'est enfin la promesse d'intégrer en 2018 la future métropole toulonnaise**, un ensemble dynamique, créateur et innovant, une structure protectrice et dotée de moyens considérables qui nous ouvrira des perspectives pour un développement harmonieux compatible avec les caractères identitaires de notre canton dont Solliès-Pont est le chef-lieu.

Sur ces propos raisonnablement optimistes, je souhaite dès à présent à toutes et à tous de bonnes vacances bien méritées et vous invite à participer aux nombreuses festivités organisées dans notre commune qui vont bientôt animer la saison estivale.

Docteur André GARRON,  
maire de Solliès-Pont

## Sommaire

page 3 à 14 Bilan mi-mandat  
page 15 à 18 Les festivités de l'été  
page 19 Le bilan financier  
page 20 L'environnement  
page 24 Le PLU  
page 26 Les talents, mis à l'honneur

page 27 Retour en images  
page 28 Vie pratique  
page 29 Les nouveaux commerçants  
page 30 Libre expression  
page 21 Le carnet solliès-pontois



## 2014-2017 Bilan de mi-mandat

A mi-mandat, il est utile et réconfortant de mesurer les actions réalisées par la municipalité depuis les élections municipales de 2014. Prolongeant celles réalisées au cours de notre premier mandat, elles répondent aux promesses électorales malgré un contexte défavorable lié autant aux effets persistants de la crise économique de 2008 qu'à la baisse considérable des dotations de l'Etat, un contexte que compliquent encore la nouvelle organisation territoriale décidée par la loi NOTRe.

Ces résultats répondent aux 3 défis qui forment l'articulation de notre projet pour le développement de notre commune et l'amélioration du quotidien de sa population et qui concernent le développement urbain, le développement économique et la vie citoyenne.

### LE DEFI DU DEVELOPPEMENT URBAIN

"C'est répondre aux besoins fondamentaux de tout citoyen comme l'Habitat et la qualité du cadre de vie par un aménagement urbain de qualité dans le respect scrupuleux de notre environnement."

### UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET MAITRISEE DU LOGEMENT

La période triennale 2014-2016 a vu la réalisation ou la mise en chantier de 207 logements locatifs sociaux (Ils) qui répondent aux critères de mixité sociale et aux besoins des jeunes actifs.

Résultat d'une fructueuse collaboration entre la commune, les bailleurs sociaux et l'établissement Public Foncier Régional, cette politique d'amélioration de l'Habitat qui profite aux sollièspontois en priorité a permis de produire et d'engager de nombreuses opérations immobilières.

#### ■ Immeuble les terrasses du Gapeau 25 Ils

Avenue des Aiguiers, livraison début 2018



Programme immobilier les aiguiers



#### ■ Immeuble Marcel Pagnol 41 Ils (Var Habitat)



#### ■ Immeuble Urvat 24 Ils (Var Habitat)

Avenue des Aiguiers, livraison octobre 2017



#### ■ Opération Programmée de l'Habitat (OPAH)

Réhabilitation de 22 logements du centre-ville dont 13 conventionnés

### ■ Immeuble "la Chocolaterie" 61 Ils

Livraison 2018



© Ville de Solliès-Pont



### ■ Collectifs "Les Jardins de So"

60 logements dont 34 Ils, avenue des Aiguiers, livraison 2018



### ■ Collectifs Av. des oiseaux (Logement Familial Varois) 50 Ils

Livraison 2018



La réalisation de 204 logements locatifs sociaux est l'objectif fixé par l'Etat pour la période 2014-2016. Il a été atteint et va permettre la sortie de la commune de l'état de carence pour accéder au titre convoité de maire bâtisseur.

Les programmes à moyen terme sont riches de 300 logements sociaux environ dont 200 seront réalisés dans l'éco-quartier des Laugiers Sud, potentiellement riche de plus de 400 logements et dont l'aménageur va être désigné pour un début de travaux en 2018. Ces logements seront comptabilisés dans l'objectif triennal 2017-2018-2019.



La dimension et la pertinence de cette politique sociale du logement a été reconnue par l'Etat avec la signature du **premier contrat de mixité sociale** du Var entre le Maire et le Préfet le 1<sup>er</sup> décembre à la mairie de Solliès-Pont.

© Ville de Solliès-Pont



## UN AMENAGEMENT URBAIN DE QUALITE

Sécuriser, améliorer la circulation et le stationnement et rendre notre cité attractive sont des objectifs qui ont continué à inspirer notre politique urbaine dans de nombreux domaines.

### ■ LA REQUALIFICATION DE NOS RUES

#### ■ Réhabilitation en cours de la rue Pierre Curie

Le remplacement des réseaux souterrains, la dissimulation des réseaux filaires aériens, la rénovation du pluvial et de la voirie feront de cette rue le futur axe de communication entre la crèche, les écoles et l'ensemble immobilier de la Chocolaterie (2017).



#### ■ Sécurisation et requalification de la RD 554

Au niveau du hameau des Sénès (2015)



#### ■ Requalification de la rue Charleux

desservant les écoles Emile Astoin et Houard Sauvat (2015)



#### ■ Création de trottoir sur l'avenue du Lion et d'accotements sur l'avenue de l'Arlésienne (2015)

#### ■ Réhabilitation des chemins piétonniers Avenue Magnan (2016)



#### ■ Création d'une grande fresque traditionnelle

Avenue de la Gare (2016)



#### ■ Rénovation de l'avenue de la Liberté

Livraison en juillet 2017



#### ■ Opérations façades (2014-2015- 2016-2017)

### UN AMENAGEMENT URBAIN DE QUALITE

#### LA REHABILITATION DU RESEAU ROUTIER COMMUNAL

■ Rénovation de la 2<sup>ème</sup> section du chemin de Sainte-Christine (2015)



■ Elargissement du chemin des Fourches, tronçon de 200m (2014)

■ Rénovation de la voirie du hameau des Laugiers (2017)



■ Elargissement du chemin des Penchiers  
Première phase en cours (2017)



■ Elargissement et sécurisation du chemin des Fillols

Première phase au niveau de l'école Jules Rimbaud (2016)



■ Réhabilitation du chemin des Pachicous  
Première phase des travaux en 2017

■ Rénovation et sécurisation du carrefour de la Tour (travaux en 2017)

#### UNE CIRCULATION FLUIDIFIEE

■ Amélioration de la signalétique, horizontale et verticale (2016-2017)



### ■ UNE CIRCULATION FLUIDIFIÉE

- Développement du stationnement :
  - Parking des Laugiers, 10 places (2016)



- Parking Jean Moulin, 20 places (2017)



### ■ AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

- Requalification de l'entrée sud de la commune à hauteur du gymnase (2016)



- Dissimulation des réseaux filaires aériens Square des justes, hameau des Terrins (2016-2017)



### ■ REALISATION DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS

- Création du square du Dr Claude Brun (2015)
- Création du square des Justes (2016)



### ■ REALISATION DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS

#### ■ Réhabilitation du Château Forbin (2013-2014-2015-2016)

Une opération décidée en 2010 dont les travaux commencés en avril 2013 allaient durer plus de 2 ans pour un budget de 4 350 000 €. La rénovation du bâtiment allait intéresser une surface de 2000m<sup>2</sup> répartie sur 3 niveaux et permettre d'accueillir la nouvelle mairie ainsi qu'un très bel espace culturel situé au rez-de-chaussée.



### DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Conditionnant et dimensionnant notre développement, la préservation de notre environnement demeure pour nous une préoccupation essentielle comme en témoigne notre PLU validé en 2012, qui pour être conforme aux lois ALUR et Grenelle est actuellement en cours de révision.

Cette attention s'est également manifestée avec force lors des journées de l'Environnement des 8 et 9 décembre 2016, où se sont exprimés les acteurs départementaux responsables du traitement des déchets ainsi que l'emblématique Béa Johnson au cours d'une conférence plaidant pour une modification radicale des comportements et la quasi disparition des déchets



Notre action pour l'environnement s'est déployée dans de nombreux domaines :

#### ■ La transition énergétique

#### ■ Construction d'une centrale photovoltaïque d'une surface de 1300m<sup>2</sup> sur la toiture du centre technique municipal (2017)



■ Mesures concernant les économies d'énergie électricité (minuteries, défalqueurs...), restrictions programmées sur l'éclairage public péri urbain (40 000 € économisés)

■ Application systématique des normes BBC, RT 2012 et RE 2020 dans les nouveaux ensembles immobiliers.



### ■ Lutte contre les nuisances

■ **Etablissement d'une étude cartographique du bruit** dans la commune (2015).

■ **Lutte contre les excès de l'affichage publicitaire** (2016)



■ **Elaboration d'un règlement de publicité** (en cours)

■ **Poursuite de l'amélioration de la propreté de la ville** par une politique ambitieuse et efficace du traitement des déchets ménagers avec la création depuis 2014 de nouveaux sites enterrés.

Ainsi, en 2016 et 2017, sept nouveaux sites enterrés ont été créés pour les ordures ménagères, ainsi que sept pour le tri sélectif dont quatre semi enterrés.



■ **Finalisation de la sécurisation de notre approvisionnement en eau potable**



Depuis 2014, nous avons continué la politique de protection du puits des Sénès, notre seule ressource d'eau potable : publication en décembre 2015 de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique délimitant un périmètre de protection de la source, acquisition de parcelles, travaux de sécurisation et création d'un réseau pluvial, consolidation d'un château d'eau en 2016 et en 2017

Deux millions d'euros ont été affecté depuis 2008 à la sécurisation de notre approvisionnement en eau potable.

■ **Amélioration du réseau pluvial**

par l'actualisation du schéma directeur de 1998 et par la réalisation de nombreuses mesures (élargissement du ruisseau du Cubertix, création d'un pluvial au niveau du hameau des Laugiers et de la rue de la République en 2016 et 2017, achat en 2016 d'un terrain pour la création d'un bassin de rétention pour la zone d'activités de la Poulasse, partenariat avec les ASA...)



■ **Lutte pour la qualité de l'eau du Gapeau et la prévention des inondations (PPRI)** par notre action au sein du Syndicat Mixte du Versant du Gapeau créé en 2015.

## DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

### ■ Réhabilitation et extension de nos réseaux d'eau potable et d'assainissement

par d'importants travaux :

#### ■ Eau potable

Remplacement de canalisations au niveau du chemin des Penchiers, des terres rouges et du quartier de Maraval, 2016.



#### ■ Assainissement

Création de nouveaux réseaux au quartier de la Tour, au chemin des Penchiers et sur l'avenue des Fourches en 2014, des Bartavelles en 2015 et 2016 avant la réhabilitation des réseaux de la rue Pierre Curie en 2017.



## LE DEFI DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

"Supporter le commerce de proximité, développer l'entreprise et l'emploi pour animer notre ville et refléter son dynamisme restent des objectifs prioritaires."

### SOUTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ MENACÉ

#### 3 GROUPES DE MESURES :

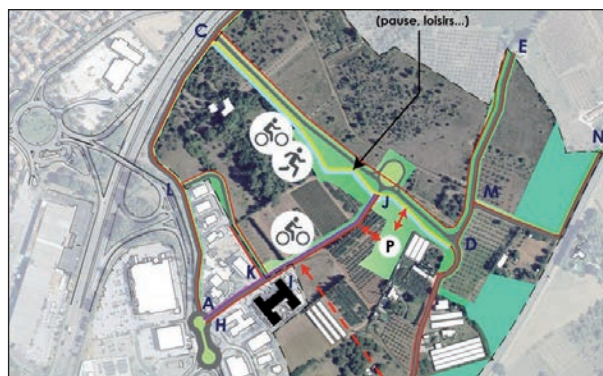
- **Renforcement de l'attractivité du centre-ville** (circulation fluide, trottoirs sécurisés, aménagement de nouveaux espaces publics).
- **Animation du centre urbain** par de nombreux événements et manifestations avec le concours de l'association des commerçants (fête de la Figue, Vintage...).
- **Lutte contre la paupérisation de la population** avec l'implantation de nouvelles habitations dans le centre ancien (Immeubles Marcel Pagnol, la Chocolaterie, nouveau quartier des Aiguiers...).

### LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

C'est l'extension de 30 hectares de la zone d'activités de la Poulasse où les études de faisabilité ont débuté en 2015, en partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie du Var.

La création de la ZAC qui sera effective cette année définira un projet mixte comprenant des activités commerciales, tertiaires et artisanales susceptibles d'offrir 1 000 emplois dans un avenir proche.

Ainsi notre population, notamment les jeunes actifs, bénéficiera simultanément du développement de très nombreux emplois et de l'offre aussi importante que diversifiée de nouveaux logements.



### LE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Le PLU a clairement tracé les contours de la zone agricole afin de protéger celle-ci. La commune a souhaité faire plus encore en créant un pôle arboricole avec le concours de la chambre d'agriculture, de la SAFER, des exploitants agricoles et des collectivités territoriales qui se sont engagés par la convention du 30 juin 2015 à pérenniser les vergers existants, à faire reculer les friches et à garantir l'excellence des cultures, notamment celle de la figue.

Deux ans après les résultats sont là : 31 ha de nouvelles plantations affectées à 19 exploitations agricoles dont 4 installations et 8 ha de reprise de plantations par 2 jeunes agriculteurs locaux.



### LE DEFI CITOYEN

"C'est maintenir la qualité du Service Public au profit du plus grand nombre mais aussi poursuivre une politique sociale et culturelle pour l'épanouissement de chaque individu dans la collectivité solliès-pontoise."

### LA SECURITE

■ **La police municipale** continue par ses missions de proximité d'assumer la protection des biens et des personnes.



Son personnel a été renforcé avec le recrutement d'un nouveau chef de poste, de 3 assistants de sécurité de la voie publique, l'affectation très prochaine d'une secrétaire et la mise à niveau des moyens matériels : renouvellement

du parc auto (changement d'un véhicule en 2015) acquisition de 2 tazers, développement du réseau de vidéo-protection qui compte aujourd'hui 14 caméras.

La collaboration avec la gendarmerie s'est optimisée avec l'application de l'état d'urgence et la mise en place des dispositifs de sécurité au cours des grands rassemblements populaires, dont la population a pu constater l'efficacité.

■ **La prévention des risques majeurs** s'est renforcée avec l'actualisation du plan de sauvegarde communal et notre participation active aux études et aux travaux du syndicat mixte du versant du Gapeau en ce qui concerne les inondations (PPRI)

■ **La nouvelle caserne des pompiers** sera livrée cette année en septembre. Située au hameau des Sénès, cette caserne moderne et fonctionnelle est le fruit d'un combat de 9 ans mené par la municipalité pour remplacer la caserne vétuste de l'Enclos.

Construit sur un terrain de 7200 m<sup>2</sup>, ce bâtiment d'une surface de 440 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux et d'un coût de 2,5 millions d'euros va offrir des conditions de travail remarquables à nos 100 pompiers.

La nouvelle caserne qui a profité du réaménagement de la RD 554 occupe une situation stratégique idéale pour l'accomplissement des missions de secours et de lutte contre l'incendie.



## LE POLE FAMILLE SPORT JEUNESSE ET SOLIDARITE

Malgré le contexte économique défavorable, nous avons maintenu la qualité des services à la population qu'il s'agisse des familles ou de la jeunesse sans oublier l'aide et le soutien destinés à nos anciens et aux plus démunis d'entre nous. Les actions spécifiques aux différents services du pôle ont même connu des avancées :

### ■ Le Centre Communal d'Action Sociale

- **Création de la Maison des Services au Public**  
Inaugurée le 26 septembre 2016, cette structure regroupant de très nombreux services départementaux offre aux usagers une proximité de qualité et une aide au parcours administratifs parfois sinueux avec l'assistance de l'outil numérique.



- **Création en 2015 du service "Solliès-Solidarité"** dédié aux plus démunis et à nos anciens pour lesquels l'aide à la mobilité et à l'accessibilité a été renforcée.

- **Montée en puissance du bureau Logement** pour le traitement des dossiers et les attributions de logements sociaux créés par notre politique de l'Habitat.

- **Extension des jardins solidaires (12 lots) 2015**

### ■ Le service des Affaires Scolaires

- **Achat d'un bus scolaire** de 37 places. (2014)



- **Création des matinées de l'Emploi**, véritable bourse de l'emploi pour notre bassin de population. Elles ont remplacé avec succès en 2015 les plateformes Gapeau-Emploi.



- **Réalisation de l'étanchéité du toit de la crèche municipale** et réfection du revêtement de la cour intérieure (2015)

- **Réalisation de l'accessibilité des édifices publics** selon l'Agenda d'Accessibilité Programmé sur une période de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 pour un coût de 438 000 €. Cette accessibilité a été respectée dans nos nouveaux établissements publics ainsi que dans la requalification de notre voirie.

- **Mise en place des nouvelles activités péri scolaires (NAPS)** le jeudi après-midi où plus de 600 écoliers profitent des prestations de 22 associations. Un très important effort financier mais aussi d'organisation a été produit par la municipalité pour l'application dérogatoire de la loi Peillon, modifiée Hamon pour favoriser l'éveil, l'apprentissage et la citoyenneté des élèves des écoles primaires.

- **Réalisation de nombreux travaux dans les écoles** dont les travaux d'insonorisation du réfectoire de l'école maternelle Houard Sauvat et du satellite commun aux écoles Jean Moulin et Emile Astoin. Renouvellement de l'équipement informatique et installation de climatiseurs. Mise aux normes d'accessibilité de l'école Frédéric Mistral (2016).

### ■ Le service Sport et Jeunesse

- **Déplacement du service Sport et Jeunesse** de la maison Mollins vers des locaux de l'école Frédéric Mistral proches des structures sportives du plateau Mistral et de l'Espace Sainte-Christine (2015).
- **Extension des locaux du centre aéré "la Débrouille"** pour répondre aux normes de la PMI. Réalisation en régie d'un dortoir et d'une salle de rangement (2017).
- **Construction d'un hangar de stockage** au stade Murat (2016).
- **Réhabilitation de 4 courts de tennis** 2016-2017 et réfection de l'étanchéité du court couvert (2017).

- **Remplacement du gazon synthétique du stade Murat** et construction de tribunes (2016)



## LES ASSOCIATIONS



- **La nouvelle école de musique de la vallée du Gapeau, inaugurée en 2016**, constitue désormais un outil moderne et performant dont profitent les 100 élèves et les 14 professeurs qui disposent désormais d'un auditorium, de salles de cours insonorisées, mais aussi de bureaux et de sanitaires. L'école de musique rejoint ainsi les nombreuses associations qui ont déjà été relogées dans des locaux très améliorés comme Gapeau FM, le secours populaire français, le secours catholique, le boutis et d'autres encore...

## LA CULTURE

Favoriser et faciliter l'accès à la Culture pour tous demeure une de nos priorités.

Ainsi avons-nous poursuivi le développement des espaces publics et la programmation de manifestations aussi nombreuses que de qualité.

- **Création de l'Office Culturel en 2015** constitué de membres de la société civile, chargés de l'élaboration et de l'organisation de nombreuses manifestations populaires comme la journée vintage, le festival du château et notre emblématique fête de la Figue.

- **Création en 2015 au rez-de-chaussée du château de deux très belles salles d'expositions** de 120 m<sup>2</sup> chacune, la salle Baboulène et la salle Léon Vérane, dont les volumes et les équipements permettent d'accueillir depuis 2 ans de prestigieuses expositions et de remarquables conférences.



- **La défense du Patrimoine a retenu toute notre attention.** Elle concerne autant la rénovation de bâtiments historiques comme le château, que la réhabilitation de l'habitat ou des opérations plus modestes comme la restauration de la chapelle saint Jacques des Sénès, la participation à la nouvelle sonorisation de l'église et bientôt la réhabilitation de la salle saint Dominique.

### LA COMMUNICATION

#### Elle reste un outil indispensable à la pratique de la démocratie locale.

Assumée par les nombreuses réunions publiques (PLU, opérations immobilières, comités consultatifs, ateliers participant à l'élaboration de l'éco quartier, accueil des nouveaux arrivants...), elle a profité des progrès technologiques comme la dématérialisation avec le site de la ville et les réseaux sociaux.

Depuis 4 ans nous sommes associés aux travaux concernant le Schéma Directeur Territorial Numérique du Var pour l'installation du **Très Haut Débit Fixe par la fibre optique** qui est un enjeu d'avenir pour notre développement.

Les études sont en cours pour la commune de Solliès-Pont où les premiers travaux devraient commencer en 2018 pour se terminer en 2020. Les ménages, les institutions et les entreprises disposeront bientôt du très haut débit.

#### Ce bilan de la 1<sup>ère</sup> moitié de notre second mandat s'inscrit dans la continuité de notre politique au service de l'intérêt général pour l'amélioration du quotidien de la population et pour un développement harmonieux de notre commune.

Les difficultés liées au contexte économique n'ont en rien affecté notre politique d'investissements ni notre engagement pour un meilleur habitat et un accès à l'emploi facilité, et cela sans augmenter la fiscalité locale tout en faisant très raisonnablement appel à l'emprunt.

Fidèles à nos engagements électoraux, nous continuerons de garantir jusqu'à la fin du mandat les services à la population et la protection des citoyens, des objectifs dont la réalisation devrait être facilitée par notre prochaine intégration à la future Métropole de Toulon Provence Méditerranée qui deviendra une réalité le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Réunion publique, révision du PLU



Atelier de l'éco-quartier



Accueil des nouveaux arrivants

# L'ÉTÉ À SOLLIÈS-PONT

pour tous les goûts et toutes les envies

## Le Festival du Château

DU 25 AU 29 JUILLET



### Renseignements & réservations

Office de tourisme de la Vallée du Gapeau : **04 94 28 92 35**

Heures d'ouverture : 9h / 12h et 14h / 18h - Samedi de 10h à 12h

1, rue de la République - 83210 Solliès-Pont - [www.festivalduchateau.fr](http://www.festivalduchateau.fr)

Ouverture des portes : 19h - Buvette & restauration

Réductions / Catégorie : HANDICAPES, ENFANT DE MOINS 12 ANS  
ATTENTION : DE PREFERENCE ESPECE OU CARTE BLEUE



Mardi 25 Juillet à 20h45



### Jain

Première partie  
Lulu Gainsbourg



CAT.1 (assis numéroté) : 39€  
CAT.2 (fosse debout) : 33€

Vendredi 28 Juillet à 20h45



### Vianney

Première partie  
Benjamin Siksou



CAT.1 (assis numéroté) : 37€  
CAT.2 (fosse debout) : 29€

Mercredi 26 juillet à 20h45



### Michel Sardou

Première partie  
Jeanne



CAT.1 (assis numéroté) : 75€  
CAT.2 (assis numéroté) : 64€  
CAT.3 (assis numéroté) : 45€

Samedi 29 juillet à 20h45



### Christophe Mae

Première partie  
Superbus



CAT.1 (assis numéroté) : 46€  
CAT.2 (fosse debout) : 39€

# L'ÉTÉ À SOLLIÈS-PONT

pour tous les goûts et toutes les envies

## ■ FESTIVAL DE THEATRE - Les comédies côté cour

Dans la cour  
du Château

- > **Mercredi 05 juillet à 21h** : L'Amour est dans l'Après - Longtemps après  
Compagnie les Grands Enfants de Hyères
- > **Judi 06 juillet à 21h** : Molière sens dessus dessous  
Amphitryon théâtre du P'tit Hang'Art la Garde, mise ne scène Patrice Giacchi
- > **Vendredi 07 juillet à 21h** : Le chat noir  
Amphitryon théâtre du P'tit Hang'Art la Garde, mise ne scène Patrice Giacchi
- > **Samedi 08 juillet à 21h** : Bonne année Anémone  
Théâtre de l'Anerit, Le Lavandou

Programme organisé  
par l'Amphitryon Théâtre  
du P'tit Hang'Art

DU 05 AU 08 JUILLET

10€ et 6€ pour les moins de 18 ans / Billetterie à l'Office de Tourisme 04 94 28 92 35 et au 06 14 22 18 38

## ■ MUSIQUE CLASSIQUE

Parvis  
du Château

- > **Samedi 1<sup>er</sup> juillet à 21h30**  
Orchestre symphonique de l'Opéra de Toulon,  
Soliste violon : Benoît Salmon  
"Sérénades" de Dvorak et Tchaïkovski  
Concert offert par la municipalité de Solliès-Pont,  
en partenariat avec l'Opéra de Toulon.

## ■ L'ÉTÉ avec les COMMERÇANTS

Sur la place  
du général  
de Gaulle

- > **Vendredi 14 juillet à 21h**  
Bal populaire DJ Casimir  
avec distribution de cadeaux
- > **Samedi 5 août à 21h**  
Soirée Cabaret de 1900 à nos jours
- > **Mardi 15 août à 21h**  
Soirée show disco Summer tour

Soirées  
gratuites

DU 21 AU 24 JUILLET

## ■ FÊTE DE LA STE-CHRISTINE

Sur la place  
du général  
de Gaulle

- > **Vendredi 21 juillet à 22h**  
Soirée humoriste avec Bruno Boniface  
suivi d'une soirée musicale
- > **Samedi 22 juillet à 22h**  
Show Mickaël Jackson avec Mike Joseph Jackson  
suivi d'une soirée musicale
- > **Dimanche 23 juillet à 21h30**  
Show Flash Back 80
- > **Lundi 24 juillet à 21h30** voir 22h30 (en fonction de l'arrivée de la procession).  
Soirée Bal musette avec le Groupe EVASION  
Programme organisé par le Comité des Fêtes - **Entrée libre**

## ■ Cinéma Plein air

Séances gratuites sur  
le parvis du Château

Soirées offertes par la municipalité  
Dimanche 04 juillet à 21h30

"Adopte un veuf"



Mardi 08 août à 21h30

"Les Tuches 2"



Mardi 11 juillet à 21h30

"Marseille"



## ■ FÊTE DE LA SAINT-ROCH

La chapelle St-Roch située au hameau des Laugiers revêt au moins une fois l'an ses habits de fête. Le 16 août, habitants des lieux, élus et habitués ne manquent pas ce rendez-vous à la fois convivial et gourmand. Après une messe dite dans la petite chapelle, le partage de la pastèque est traditionnellement respecté.

MERCREDI 16 AOÛT



pour tous les goûts et toutes les envies

# Festival International de piano à la cour

18-22 août

Comme chaque année, le festival international de piano à la cour se déroulera dans la cour du château.  
Un événement culturel des plus appréciés de la région.  
Le programme de cette nouvelle édition vous propose des artistes de renommée internationale.

Vendredi 18 août

## Jean-Marc LUISADA



21h00

### Récital de piano

#### MOZART

Sonate K331

#### SCHUBERT

- Inromptu op 142n 1  
- Op 90n 4

Entracte

#### CHOPIN

- 4 mazurka op 24  
- Barcarolle op 60  
- Polonaise fantasie op 61  
- Scherzo n 2

Samedi 19 août

## Maxence PILCHEN



21h00

### Récital de piano

- Grande Polonaise précédée  
d'un Andante spianato op.22  
- Ballade op.38  
- Scherzo op.39

Entracte

- Ballade op.52  
- Scherzo op.54  
- Polonaise op.53

Dimanche 20 août

## Arthur HINNEWINKEL



21h00

### Récital de piano

#### HAYDN

Sonate no7 en Ré Majeur Hob.XVI: 37

#### DEBUSSY

Suite Bergamasque L.82

#### CHOPIN

Barcarolle en Fa# Majeur Op.60

Entracte

#### SCHUBERT

Wandererfantasie en Do Majeur Opus 15

Final avec Racha Arodaky



Lundi 21 août

## Quatuor à cordes HANSON



21h00

#### HAYDN

Quatuor opus 76 n°2

Entracte

#### SCHUBERT

Quatuor n°14 "La jeune fille et la mort"

Billetterie dans les locaux de l'office de tourisme de la Vallée du Gapeau, 1 rue de la République à Solliès-Pont.  
Du lundi 25 juillet au vendredi 12 août de 10h à 12h et de 17h à 19h en semaine. De 10h à 12h les samedis et dimanches.  
Ouverture sur place le soir des concerts de 20h à 21h. Tarif 25 euros, 3 récitals différents achetés = 1 quatrième offert. Placement numéroté.  
En cas de pluie, les récitals ont lieu dans les salles du Château. Contact au 04 94 13 58 13



# L'ÉTÉ À SOLLIÈS-PONT

pour tous les goûts et toutes les envies

## 21<sup>ème</sup> FÊTE DE LA FIGUE

Vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 août

### Vendredi 25 Août

- **21h00, place du village :** Grand repas "des 21 ans" concocté par nos grands chefs avec les figues de Solliès-Pont et animé par l'orchestre de variétés Kontrast.

### Samedi 26 et dimanche 27 Août

- **9h00 à 20h00 :**
- **Marché dans les rues du village, place de l'église et dans les rues adjacentes** avec des produits locaux et régionaux sélectionnés et originaux, producteurs et artisans.
- **Animations diverses**, promenades en charrette chevaux, sculptures de ballons avec le clown Augustin, orchestres de rue, peluches géantes, ... le Manège à pétales
- **Animation Christian Vidal**

### Samedi 26 Août

- **8h30 à 12h30 :** 1<sup>ères</sup> Randonnées pédestres le long des champs de figuiers, visite de la Copsol Fruit avec les randonneurs craurois.
- **10h30 :** Défilé dans les rues du village avec le Carrosse de la Figue entouré du groupe folklorique "Lei Ginesto", de la Confrérie de la Figue, de l'orchestre "Baton rouge", des chevaux, des charrettes, des peluches géantes et des véhicules anciens de l'association "Rétro passion".  
Départ du château de Solliès-Pont
- **11h00 :** Inauguration de la 21<sup>ème</sup> Fête de la Figue, avec les personnalités présentes, visite des stands.
- **14h30 :** Concours de boules organisé par la Solliésine.
- **14h30 :** Jeu du grand "Quiz de la Figue" sur la place du village, nombreux lots.
- **16h30 :** Défilé "La Figue en blanc" avec la participation de Valérie Blancon "Espace Cérémonies" (boutique place de l'opéra à Toulon).
- **18h00 :** Élection du "bébé figue 2017" (cadeaux pour tous les bébés).
- **20h00 :** Repas du Rotary.

### Renseignements et réservations repas :

Office du Tourisme de la Vallée du Gapeau : 04 94 28 92 35

### Dimanche 27 Août

- **Spectacle des Ginesto groupe folklorique. Animation dans les rues et le marché**  
Groupe de musique "Jazz Impluse - Mardi Gras" et autres animations, peluches géantes, sculptures de ballons, petit manège en pédalant, ...
- **8h30 à 12h30 :** Randonnées pédestres à travers les vergers de la plaine de Solliès et randonnée de Solliès-Ville avec les randonneurs craurois.
- **9h00 à 19h00 :** Marché dans les rues du village, place de l'église et les rues adjacentes.
- **10h00 - 11h00 :** Chapitre et intronisation des "Amis et des Chevaliers de la Figue" par la Confrérie des Amis de la Figue (place du village).
- **11h00 :** Messe et bénédiction des Confréries
- **12h00 :** Aubade musicale devant l'église et défilé des confréries vers le château.
- **12h30 :** Apéritif et repas des Confréries au Château
- **15h00 :** Grand débat sur la cuisine provençale avec Guy Gedda et des chefs cuisiniers.
- **16h00 :** Concours de chant "Star de la Figue 2017" avec des musiciens professionnels.
- **17h30 :** Remise des prix des différents concours.
- **18h30 :** Lâcher de ballons.
- **19h00 :** Apéritif de clôture pour les exposants.

### Informations pratiques

- **Et pendant toute la Fête :**
- Restauration, traiteurs. Menus à base de figues dans tous les restaurants du village et du canton.
- Des professionnels, des exploitants, la Copsol Fruit et le Syndicat de défense de la Figue de Solliès seront là pour renseigner, expliquer, donner des conseils techniques de taille et de traitement sur le figuier et son fruit.
- Des Navettes gratuites seront à disposition des visiteurs des différents parkings en direction du centre-ville.
- Partenariat avec l'Aéro Club de Cuers pour des vols au dessus des champs de figuiers.



Danièle RAVINAL  
Adjointe aux Finances

Le budget 2017 de la commune a été voté le 6 avril.

Dans un contexte de réduction des recettes de fonctionnement et d'augmentation des charges de personnel due aux nombreuses réformes décidées par l'État, ce budget traduit les efforts d'économies jugés nécessaires par la municipalité afin de maintenir l'équilibre financier.

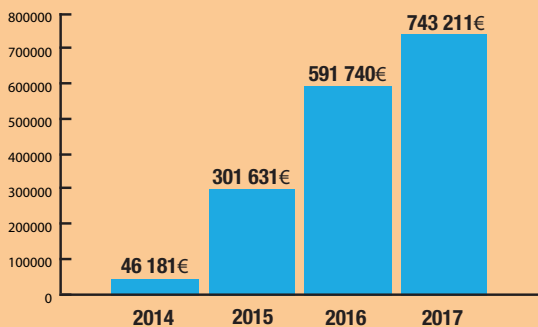
### Les objectifs de la commune

- Le maintien de la qualité des services publics ;
- Le maintien de l'endettement à un niveau raisonnable ;
- La stabilité des tarifs des différentes prestations ;
- La stabilité de la fiscalité locale.

#### Stabilité des taux d'imposition

Taxe d'habitation : 19,03 %  
Taxe foncier bâti : 30,01 %  
Taxe foncier non bâti : 50%

#### Pertes des dotations de l'Etat enregistrées depuis 2013 (DGF-part forfaitaire)



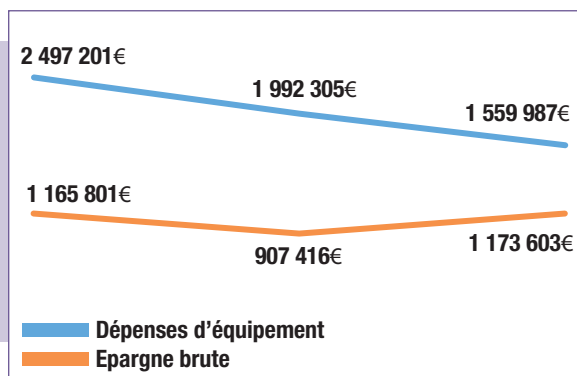
Entre 2013 et 2017, la perte cumulée de la DGF s'élève à 1 682 763€ (part forfaitaire).

#### Un resserrement des dépenses de fonctionnement

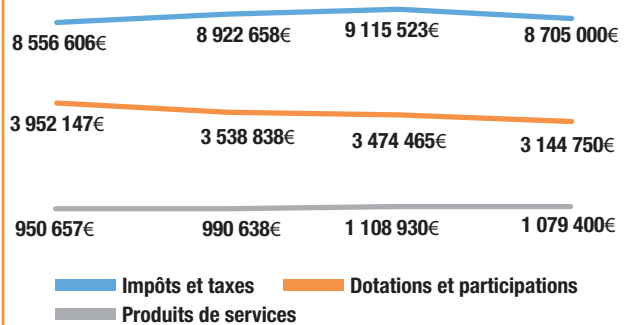
De nombreuses mesures d'économies ont été mises en place :

- Resserrement des charges de personnel (non remplacement des départs à la retraite, forte réduction des heures supplémentaires) ;
- Renégociation des différents contrats (ménage, photocopieurs, assurances, électricité, gaz) ;
- Mise en place d'économie sur les fluides (modulation de l'éclairage public, installation de programmeurs électriques, réduction du chauffage, etc.).

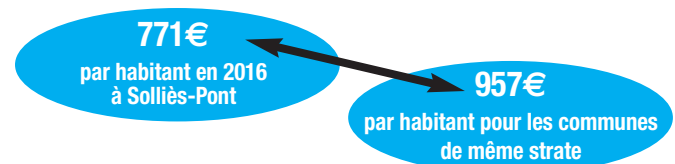
#### Epargne et dépenses d'équipement



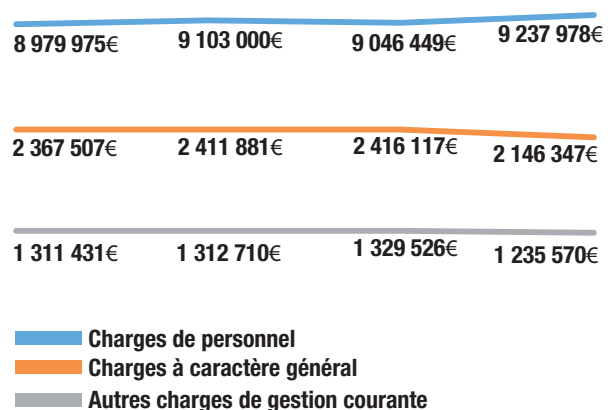
#### Evolution des principaux produits de fonctionnement



#### Un endettement maîtrisé



#### Evolution des principales charges de fonctionnement



En 2016, les efforts réalisés par la commune ont permis de retrouver une épargne brute à hauteur de 1 173 603€.

Ainsi, l'excédent de 2016 de 1 203 468 €, intégralement viré à la section d'investissement au budget 2017, ainsi que le resserrement des dépenses de fonctionnement, permettront à la commune de réaliser des dépenses d'équipement à hauteur de 2 660 000 € (+624 000€ de restes à réaliser).

# Une commune soucieuse



Philippe LAURERI  
Adjoint à la Sécurité et à l'Agriculture

## La prévention des risques incendie et les obligations de débroussaillage

**Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015**  
portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var

Pour plus d'info : <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Débroussaillage/L'obligation de débroussailler

**Extraits de l'article 1**

En zone N (naturelle ; voir PLU ou POS) : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m (dessin 1) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 m (dessin 2) de part et d'autre de la voie.

**\*Profondeur portée à 100 m**

- en zone R et En1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) ;
- Par arrêté municipal s'il y a lieu.

**Dessin 1** : Zone N, 50 M ou 100 M\*  
**Dessin 2** : Zone N, 2 M  
**Dessin 3** : Zone U (urbaine ; voir PLU ou POS) : Terrains, bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines (dessin 3).  
Zone urbaine, ZAC, lotissement : débroussailler partout

Retenant que les propriétés correctement débroussaillées avaient toutes été quasiment épargnées lors des feux de forêts de 2016, la commune et la Préfecture du Var se sont engagées pour assurer l'application effective des obligations légales de débroussaillage. Vous trouverez ici une fiche illustrative pour vous accompagner dans la bonne réalisation du débroussaillage de votre propriété (espacement des arbres, élagage, mise à distance du bâti, élimination des bois morts et déchets végétaux, ...).

Vous pouvez également consulter le site internet de la préfecture pour accéder à toutes les informations utiles : [www.var.gouv.fr/debroussaillage](http://www.var.gouv.fr/debroussaillage)  
Des contrôles interviendront en 2017 pour vérifier la bonne exécution du débroussaillage obligatoire. En cas de non-respect, conformément au Code forestier, les contrevenants seront passibles d'une amende forfaitaire de 135 €. Un arrêté de mise en demeure pourra être pris à leur rencontre, le procureur de la République étant informé, et les travaux d'office réalisés à leurs frais.



## La prévention des risques inondation



© Ville de Solliès-Pont

Station hydrométrique de Solliès-Pont

Depuis 2005, l'Etat a pris en charge et progressivement étendu le système de prévision des crues sur 75 000 km de cours d'eau en France. Les tronçons de cours d'eau ainsi surveillés figurent sur la carte du site Vigicrues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)  
La station hydrométrique de Solliès-Pont située au niveau du Gapeau sous le pont de l'autoroute près de la caserne des pompiers fait partie du dispositif de surveillance. En octobre 2016, l'Unité d'Hydrométrie de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a procédé à sa modernisation afin de la rendre plus fiable avec 2 capteurs de hauteur d'eau (au lieu d'un auparavant), et 2 vecteurs de communication téléphonique.

## L'entretien des cours d'eau

La commune a effectué l'entretien régulier des ruisseaux d'écoulement pluvial, le débroussaillage des ruisseaux (en régie et avec l'emploi des CAT), le curage du canal de l'avenue du Commandant l'Herminier, le curage de fossés. Cette activité d'entretien représente un linéaire total d'environ 36 km.



Curage du canal de l'avenue du Commandant l'Herminier

## Un outil pour réduire les conséquences des inondations : le PAPI Gapeau

Janvier 1999, décembre 2008, novembre 2011, janvier et novembre 2014... Sur ces vingt dernières années, les communes du bassin versant du Gapeau ont à plusieurs reprises été impactées par des inondations, parfois meurtrières et aux dégâts économiques très importants.

Pour faire face à ces phénomènes et en limiter leurs impacts, les collectivités locales ont décidé de s'engager dans une démarche "PAPI".



Inondation du Gapeau, Solliès-Pont le 5 novembre 2011

### ■ Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations est un outil technique et financier visant à réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et agricoles, et l'environnement, à l'échelle d'un bassin versant. Le programme traite de plusieurs thématiques visant notamment à renforcer la connaissance sur le fonctionnement des crues, améliorer les dispositifs, de prévision, d'alerte et de gestion de crise, réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, et mettre en œuvre une stratégie de gestion des inondations débouchant sur un programme de travaux.

### ■ Que contient le PAPI Gapeau ?

Le PAPI Gapeau est porté et animé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG) basé à Pierrefeu-du-Var. Entré en vigueur officiellement le 13 décembre 2016, il prévoit la réalisation de 24 actions sur une durée de 3 ans (2017 - 2019) pour un montant global d'environ 3M€.

Dans un premier temps qualifié de "PAPI d'études", il permettra de définir et de mettre en œuvre dans un deuxième temps un programme de travaux d'une durée initiale de 6 ans (à compter de 2020).

Le PAPI est construit de manière concertée, associant différents maîtres d'ouvrage (le SMBVG mais également la

commune de Hyères, Toulon-Provence-Méditerranée et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var), des partenaires techniques et financiers, ainsi que les riverains et les acteurs économiques du territoire.

Une large concertation sera menée tout au long du programme, à l'aide notamment des réunions d'échanges techniques, mais également des réunions publiques et des réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE), organe de concertation et instance décisionnelle en charge d'élaborer et de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Pour plus d'informations sur le PAPI Gapeau, vous pouvez consulter le site internet du syndicat : [www.smbvg.fr](http://www.smbvg.fr) ou contacter M. Vincent GERMANO ([v.germano@smbvg.fr](mailto:v.germano@smbvg.fr) - 04 98 16 36 01)

## La sécurisation du puits des Sénès

Poursuivant sa politique de sécurisation de la ressource en eau potable, la commune met en œuvre les prescriptions de l'arrêté préfectoral relatif à la protection du puits des Sénès. Cela doit se traduire cette année par :

- La finalisation des négociations pour l'établissement de servitudes de passage d'une canalisation de dévoiement des eaux pluviales en aval du puits;
- La finalisation des acquisitions foncières nécessaires à l'établissement et à la sécurisation du périmètre de protection immédiat. Ce périmètre sera ensuite clôturé.

Par ailleurs la commune a fait réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et aux réparations de la chambre de vannes du réservoir d'eau du Crémorin.



Puit des Sénès

## La collecte des déchets

L'effort d'amélioration du cadre de vie engagé depuis plusieurs années avec l'enfouissement des conteneurs à ordures ménagères et de tri sélectif se poursuit en 2017 avec l'installation de trois nouveaux sites : au hameau des Terrins (ordures ménagères), sur l'avenue Sainte Claire Deville (ordures ménagères) et dans le centre-ville aux abords de la Poste (tri sélectif).

D'autres sites de tri sélectif seront installés avant la fin de l'année.

# Une ville qui s'équipe



Joseph FINO  
Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme

Aménagement urbain, opérations de voirie, amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement ont entraîné de nombreux travaux dans le centre-ville et en périphérie.

## La réhabilitation de l'avenue de la Liberté



© Ville de Solliès-Pont

Avenue de la Liberté

Cette opération représente une opération structurante lourde qui a nécessité des travaux de démolition afin de dégager les abords de l'Espace Associatif et de sécuriser la voirie et les cheminements piétonniers.

Enfin, la création d'espaces verts finalisera la percée entre l'avenue des Aiguiers et la rue de la République tout en mettant en valeur le patrimoine des canaux arrosants avec l'installation d'une roue de moulin à aubes qui rappellera le passé industriel et agricole de la commune.

Réalisés en grande partie en régie ces travaux seront terminés en juillet 2017.

## La restructuration de la rue Pierre Curie

Celle-ci a commencé.

Le renouvellement des canalisations enterrées et la dissimulation des réseaux filaires contribueront à la rénovation d'une rue qui deviendra un axe de circulation naturel entre les nouveaux immeubles de la Chocolaterie et le groupe scolaire ainsi que la crèche municipale.



© Ville de Solliès-Pont

Rue Pierre Curie

## En périphérie, d'importants travaux sont en cours de réalisation ou à venir

Ils amélioreront la circulation au niveau du chemin des Penchiers et du chemin des Pachicous, eux même reliés par le carrefour accidentogène de la Tour qui sera enfin sécurisé.

Ainsi, un tronçon de 450 mètres est en cours de réalisation sur le chemin des Penchiers alors que la rénovation d'un autre tronçon de 400 mètres concernera le chemin des Pachicous du carrefour de la Tour jusqu'au chemin des Campagnes.

Quand aux travaux de sécurisation du carrefour de la Tour, ils débiteront en septembre.



© Ville de Solliès-Pont

Chemin des Penchiers

## Travaux d'extension du Centre de Loisirs "la Débrouille"

Un agrandissement de 130 m<sup>2</sup> du bâtiment existant sera entrepris en septembre pour répondre aux exigences formulées par la CAF.

Réalisés en régie municipale, les nouveaux locaux comprendront un dortoir, des toilettes supplémentaires et un lieu de stockage.

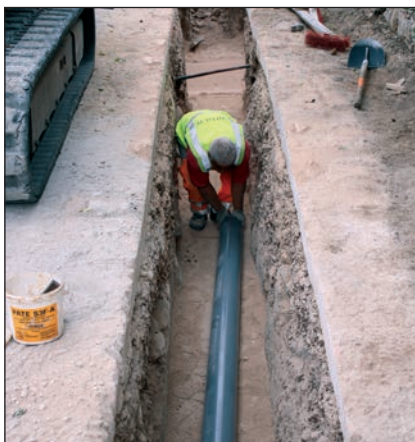


# Une ville qui s'équipe



Joëlle LAKS  
Adjointe au Personnel et aux Nouvelles  
Technologies et à la Communication

## Amélioration des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de pluvial



Près de 300 mètres de **canalisations d'eau potable** ont été réalisés cette année sur le chemin des Penchiers, à la montée des Terres Rouges et au quartier de Maraval alors que 400 mètres de **canalisations d'assainissement** ont été remplacés sur le chemin de la Tour et sur l'avenue du Commandant de l'Herminier.

Enfin un **réseau pluvial** vient d'être créé en face du parking du CCAS. Il collectera les eaux de ruissellement au niveau du début de l'avenue de la République pour les déverser dans le lac du Château.

## Bientôt une nouvelle salle des fêtes



Les études pour une salle des fêtes rénovée vont suivre l'appel d'offres qui vient d'être lancé.

Espace emblématique de la commune, cette salle polyvalente, très utilisée, ne correspond plus aux normes de sécurité et aux exigences d'une fonctionnalité moderne. Sous équipée, mal isolée, difficilement accessible et insuffisamment sécurisée, notre salle des fêtes doit être repensée et subir une totale rénovation afin de répondre aux nombreux projets et besoins de notre population, qu'ils soient associatifs, caritatifs, festifs ou culturels.

Ainsi l'opération prévoit l'agrandissement de la salle, le remplacement de la scène et la création de loges fonctionnelles. Alors que la qualité visuelle et acoustique sera améliorée, les toilettes et l'office seront réaménagés, tandis que seront optimisés l'accessibilité, les systèmes de chauffage et de climatisation ainsi que les équipements audio visuels. Les études seront réalisées cette année avec début des travaux en janvier 2018 financés par le budget investissement 2017.

## Installation du Très Haut Débit

Afin de satisfaire aux besoins croissants en information et en communication que réclame la société actuelle, la commune de Solliès-Pont adhère au schéma départemental numérique du Var et travaille activement avec le concours de l'intercommunalité pour bénéficier de ce réseau THD dès la première phase de son déploiement.

L'adhésion récente du département au Syndicat Mixte Ouvert PACA a facilité la procédure qui est désormais en phase opérationnelle.

Après la délégation de service public qui dès 2017 aboutira à la désignation d'un opérateur, les travaux qui débuteront fin 2018 devraient être finalisés fin 2020 avec la desserte de plus de 5000 postes concernant les ménages, les institutions et les entreprises pour un coût financier évalué à 750 000 € en ce qui concerne la part communale.



# La révision de notre PLU

## Les lois ALUR et GRENELLE de l'environnement ont nécessité une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

3<sup>ème</sup> étape de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) : le projet de règlement et de zonage

Le projet de PLU a été arrêté par le conseil municipal le 18 mai 2017. En plus du rapport de présentation (Diagnostic) et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), il se compose de trois autres documents qui déterminent où et comment construire dans les différents secteurs du territoire communal.



### Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP comprennent des dispositions portant sur l'aménagement de certains quartiers à mettre en valeur, réhabiliter ou restructurer. Elles permettent de fixer les principes d'aménagement en termes de circulation, de stationnement ainsi que d'intégration urbaine et paysagère, d'implantation et de vocation des futures constructions.

Le PLU de Solliès- Pont comprend deux OAP :

- L'une relative à l'aménagement du centre-ville afin de poursuivre la redynamisation du centre-ancien et de mieux révéler son rôle de centralité dans le fonctionnement de la ville ;
- L'autre concerne les quartiers des Lingoustes et de la Peirouard qui présentent des enjeux liés à leur fonctionnement (desserte viaire, réseaux...) et leur rôle de transition entre quartiers d'habitat et massifs boisés.

### Le règlement

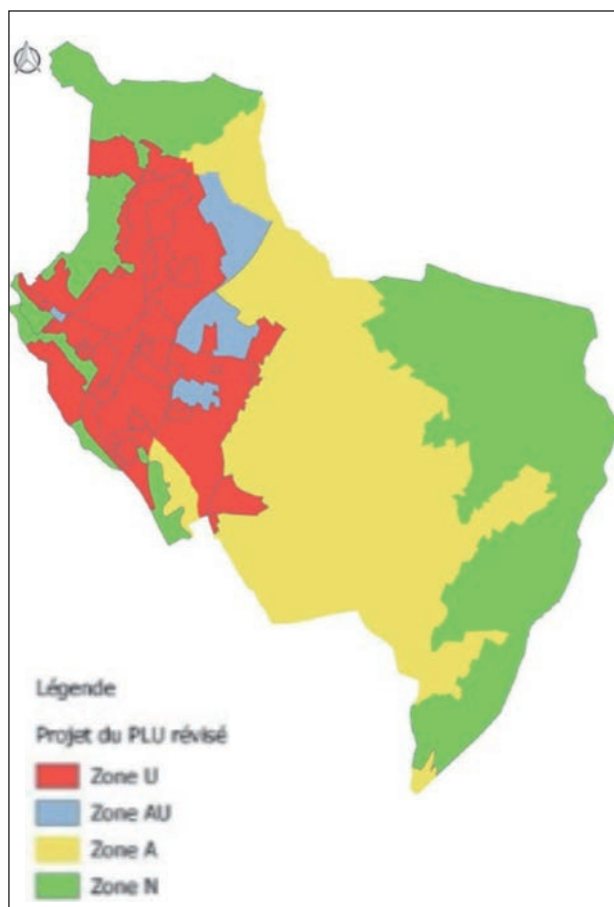
Le règlement, qui se compose de 9 articles, détermine les règles de constructibilité et d'aménagement (implantation, hauteur, surface des constructions, stationnement, végétation...) applicables dans chaque zone de la commune. Il comprend également des règles relatives à la protection du patrimoine bâti et paysager, à la mixité sociale ou à la prise en compte des risques.

Chacun des 9 articles répond à des questions concrètes, comme : que puis-je construire sur mon terrain ? Quelles règles d'implantation doit respecter ma construction ? Comment traiter les espaces libres ? Combien de places de stationnement faut-il réaliser ?

### Le plan de zonage

Le plan de zonage, quant à lui, délimite les zones où s'appliquent les règles édictées dans le règlement.

Y figurent également les emplacements réservés (pour élargissement de voies, création d'espaces verts...), le patrimoine bâti protégé, les secteurs soumis au risque d'inondation et les servitudes de mixité sociale. Le projet de zonage du PLU ne remet pas en cause les grands équilibres du PLU actuel entre les zones destinées à l'urbanisation (zones U et AU), les zones agricoles et celles naturelles. La révision du PLU a été l'occasion d'affiner le zonage et de le compléter notamment par des mesures de protection des patrimoines bâtis, paysagers et naturels.







Joseph FINO  
Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme

## ■ Les différentes zones du PLU :

### ■ Les zones U : zones urbaines

**La zone UA :** elle regroupe les secteurs les plus denses de Solliès-Pont et notamment le centre-ville.

**La zone UB :** c'est une zone d'habitat dense en continuité du centre-ville. Elle se compose d'immeubles collectifs et de résidences pavillonnaires denses.

**La zone UC :** elle couvre les quartiers à dominante pavillonnaire ; elle se décompose en sous-secteurs UCa, UCb, UCc et UCcr aux densités différentes selon les quartiers.

**La zone UE :** il s'agit des zones d'activités économiques.

**La zone US :** elle regroupe les principaux équipements d'intérêt collectif et les services publics.

### ■ Les zones AU : zones à urbaniser

**La zone 2AU :** zone d'urbanisation future, elle est destinée à l'accueil d'habitat et d'activités économiques compatibles avec sa vocation résidentielle. Cette zone devra faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, après modification ou révision du PLU.

**La zone 2AUE :** cette zone d'urbanisation future est destinée à l'extension de la zone d'activités économiques. Comme la zone 2AU, elle devra faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble.

### ■ La zone A : zone agricole

Elle regroupe les terrains à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Elle est destinée à l'activité agricole et aux constructions nécessaires aux besoins d'une exploitation agricole.

### ■ La zone N : zone naturelle

Elle concerne les espaces naturels ou à dominante naturelle de la commune.

### Les prochaines étapes :

Actuellement soumis à l'avis des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, chambres consulaires...), le projet de PLU fera l'objet d'une enquête publique cet automne. Il sera définitivement adopté avant la fin de l'année.

## La figue de Solliès : une filière dynamique

### Le pôle arboricole

L'agriculture et la filière de la "Figue de Solliès", en particulier, sont une richesse pour notre territoire d'un point de vue économique comme pour la qualité du cadre de vie. Ainsi, à la suite de l'approbation du plan local d'urbanisme en avril 2012, un projet de pôle arboricole a été engagé en partenariat avec la chambre d'agriculture, la SAFER, la copsolfruit, le syndicat de défense de la figue, la commune, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et le Conseil Départemental. Ce projet se décline en deux axes :

- Assurer la pérennité des vergers existants en maintenant les superficies en production.
- Développer le potentiel de production agricole en remettant en culture des espaces en friche. 50 ha en friche ont été identifiés ; leurs propriétaires ont été contactés par la SAFER afin de connaître leurs intentions concernant ces terrains et étudier les opportunités de vente, d'échange restructurant ou de mise en location.



Parcelles de 2,8 ha plantées en Figuiers à l'intersection du chemin des Fourches et du chemin de Cuers



Depuis 2014, sur l'ensemble du territoire AOP Figues, 31 ha ont été remis en culture par la plantation de figuiers permettant l'installation de 4 jeunes agriculteurs et l'agrandissement de 15 exploitations existantes. 8 ha de plantations existantes ont été transmis à 2 jeunes exploitants. En 2017/2018, environ 2 ha supplémentaires seront remis en culture. A l'horizon 2024, quand les plantations auront atteint leur plein rendement, le potentiel de production supplémentaire est estimé à 300 tonnes.



Les propriétaires de terrains non exploités situés en zone agricole sont invités à se rapprocher de la SAFER ou du service urbanisme afin d'obtenir des renseignements sur ce projet.

**Contacts : SAFER, Julien Kieffer / 06 76 45 69 82 / [julien.kieffer@safer-paca.com](mailto:julien.kieffer@safer-paca.com) / Service urbanisme : 04 94 13 82 59**

# A l'honneur...

Marie-Aurore GOTTA SMADJA  
Adjointe à la Culture et au Patrimoine



Thierry DUPONT  
Adjoint à la Jeunesse et au Sport



## ■ Georges de Rivas au festival international de poésie de Puerto Vallarta



Après avoir organisé à Solliès-Pont la remarquable manifestation du Printemps des Poètes, Georges de Rivas s'est rendu à Puerto Vallarta au Mexique pour participer à un festival international dont il était l'invité d'honneur, et où il a représenté la France, Paris et bien sûr notre commune.

Sa maîtrise de l'espagnol lui a permis de donner le 26 avril la conférence inaugurale reprenant le thème d'Orphée et Euridyce qu'il avait développé peu auparavant à Solliès-Pont.

La remise à l'université de Porto par le Président du Festival, Alejandro Sanchez, de l'Escargot d'Argent (El Caracol de Plata) la plus haute distinction de cet événement, avec l'inscription "Honor a quien Honor merece" a récompensé la brillante intervention de

Georges de Rivas ainsi que la grande qualité de son œuvre poétique que l'on retrouve dans ses derniers recueils publiés. "Orphée au rivage d'Evros, la Rose circumpolaire et ce que dit la Colombe à la Rose".

La distinction décernée à notre ami à l'université de Guadalajara reconnaissait également ses actions pour la diffusion de la culture française et de la poésie qu'il a si bien portées tout au long de son séjour mexicain.

## ■ Les Dentellières au Château

Le 29 et le 30 avril, la salle Baboulène et la salle Vérane ont accueilli le festival des Dentellières.

Il s'agissait en fait de la deuxième rencontre consacrée à la dentelle aux fuseaux qui a succédé à celle organisée l'année dernière à l'occasion de la fête du patrimoine et dont le succès a incité Gisèle Gisou Soblet à renouveler l'expérience.

Ainsi se sont retrouvées autour de leurs ouvrages 18 femmes mais aussi un homme animés par la passion pour cet art si particulier qu'est la dentelle au fuseau, qui exige adresse et dextérité pour la création de sujets aussi délicats que raffinés.

Les nombreux visiteurs ont pu admirer la précision quasi chirurgicale de ces artistes venues de notre région et soutenues par une quinzaine de marchands fournisseurs qui assurent l'indispensable logistique.

Nos amies ont profité de la technique et de l'expérience de Josiane Dardier, invitée d'honneur du festival, formée à



l'école du Puy en Velay et diplômée de l'hôtel de la dentelle de Brioude. Celle-ci a animé un stage pendant les trois jours qui ont précédé l'évènement et dont ont profité une trentaine de dentellières membres du club animé par Gisèle Soblet au sein du foyer Quiétude.

Dans deux ans, nous accueillerons de nouveau, mais cette fois dans notre salle des fêtes rénovée, la troisième édition du festival des dentellières.

## ■ Ludovic Le Meur, vice-champion de France sur 800 mètres



Organisés à Nantes en février, les Championnats de France indoor ont été pour l'AVAG, l'occasion de se distinguer avec les performances d'un de ses membres, Ludovic Le Meur, habitant de Solliès-Toucas qui a été sacré vice-champion de France sur 800 mètres, un titre qui lui a permis d'intégrer l'équipe de France junior.

Le 4 mars, au cours de sa première compétition internationale réunissant l'Allemagne, l'Italie et la France, Ludovic a décroché une belle troisième place en réalisant son meilleur chrono.

Une expérience unique et la réalisation d'un rêve au sein d'un club composé de jeunes athlètes motivés dont il est devenu une valeur exemplaire.

# Retour en images...

**Marie-Pierre CAPELA**  
Adjointe aux Affaires Scolaires,  
à la Petite Enfance et au CMJE



**Roseline FOUCOU**  
Adjointe déléguée aux Affaires Sociales  
et aux Associations



## ■ Championnat national de rugby // 19 mars



Le RCVG au stade Jean Murat

## ■ Braderie du Secours Populaire // 08 avril



Belle équipe, belle réussite

## ■ Journée Vintage : une affluence record ! // 09 avril



## ■ Préparation Militaire Marine BERTORA



Remise de diplômes le 8 avril

## ■ Défi Respire de Brian // 01 mai



© Ville de Solliès-Pont

#defidemalade

## ■ Le conseil municipal des jeunes et des enfants



Journée de la déportation

# Vie pratique



Patrick BOUBEKER  
Conseiller municipal, délégué à l'Environnement,  
à la Salubrité Publique

## Le recrutement de 3 ASVP

Le recrutement de 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique a été effectif le 1<sup>er</sup> avril 2017. Un 3<sup>ème</sup> recrutement est en cours.



Ils permettent une présence dissuasive supplémentaire dans le centre-ville. Leurs missions :

- proximité avec les administrés et les commerçants,
- réglementation de la zone bleue,
- assurer en complément des agents de trafic les entrées et les sorties des écoles.

Ils travailleront en complémentarité des agents de la Police Municipale.

## Les déjections animales :



De plus en plus de propriétaires d'animaux domestiques prennent conscience de la nécessité de ramasser les déjections de leur animal. Pour aider ce comportement citoyen, la commune a mis en place des distributeurs de sacs. Sur le plan financier, le ramassage des déjections représente un coût pour la commune estimé à 34 400 € par an.

C'est donc bien l'affaire de tous !

Ainsi les piétons, les personnes handicapées, les enfants, leurs parents, les cantonniers et les jardiniers municipaux remercient les efforts qui seront faits par chacun dans ce domaine.

## Attention aux incivilités, cela peut vous coûter cher !



## Le moustique tigre



## Le saviez-vous ? Les lingettes ennemies des canalisations !

Ces petites serviettes nettoyantes sont en effet un fléau. Souvent jetées à tort dans les toilettes, elles bouchent les canalisations et bloquent les systèmes d'assainissement.



Se démaquiller, nettoyer bébé, dépoussiérer... La lingette est entrée dans le quotidien des ménages.

Prévues pour être jetées à la poubelle, elles finissent... dans les toilettes.

Pour notre commune, deux à trois interventions par mois sont dues aux bouchons qu'elles forment dans les réseaux.

Désagréments, impacts écologiques, coût financier engagé à changer nos habitudes et à jeter impérativement les lingettes à la poubelle.



Jean-Pierre COIQUAULT  
Adjoint au Commerce et à l'Artisanat

## Bienvenue aux nouveaux commerçants



**"Alba Flora"** Hôtel-Restaurant\*\*  
Avenue Jean Brunet  
04 98 04 43 03



**"Chez Francky"** Pizzeria  
Chemin de l'Enclos  
04 94 08 50 49



**Espace Mounier**  
6, avenue de l'Arlésienne  
4 nouveaux commerces



**"La Mie d'Or"** Artisan Boulanger  
18, rue Notre Dame  
09 54 43 92 64



**"Le Relai des Solliès"** Restaurant  
35, avenue Général Magnan  
06 12 13 69 61



**"Les Chemins de l'Osier"** Carole Rémy  
15, rue Gabriel Péri  
06 37 16 19 98



**"Lys Esthétique"** Chrystelle  
Esthéticienne à domicile  
07 82 87 33 83



**"Paradise Coffee"** Coffe Shop  
Espace Cadent N°12 / La Poulasse 2  
04 94 20 54 88



**"Prêt à Reporter"** Boutique  
2, rue République  
09 80 74 71 18



**"Réflexo Thérapeute"** Sur Rendez-vous  
06 68 91 05 05

**Zone d'Activités :**  
rénovation  
et actualisation  
des panneaux  
d'affichage



### GROUPE "SOLLIÈS-PONT BLEU MARINE"

Régis Chevrot // Carine Lungeri

**Protéger et défendre notre commune : nous sommes engagés !**

La formidable épopée de Marine Le Pen à l'élection présidentielle n'a pas vu sa victoire, mais elle incarne un espoir dans les combats à venir. L'élection de Monsieur Macron est beaucoup plus inquiétante, à commencer pour nos communes.

Non content de vouloir les diluer dans des ensembles toujours plus grands et plus froids, au sein d'une Union dite européenne sans âme, il est engagé dans un combat contre l'échelon local qu'il connaît bien mal ! Avec la suppression pour un grand nombre de la taxe d'habitation, à première vue le contribuable applaudit. Mais à

bien y regarder ce choix « compensé la première année » va en fait continuer à placer sous la dépendance d'un Etat tentaculaire nos villes et villages quant à leurs finances d'infrastructures.

La compensation augmentera la soumission à un système de dotations : demain Solliès-Pont serait peut-être encore plus assujettie aux décisions politiques partisanes : un vrai recul ! Et ne croyez pas que l'argent de cette potentielle réversion sortira d'un chapeau magique : il sera emprunté aux banques d'affaires, amies de Monsieur Macron, et continueront à creuser notre dette. Or les dettes d'aujourd'hui seront les impôts de demain ; un

cadeau empoisonné qui laisse entrevoir le matraquage fiscal qui s'en suivra !

Faute de moyens, les compétences des communes seront transmises à l'agglomération ou à la métropole, de quoi éloigner toujours plus l'administré du pouvoir décisionnaire. Nous y sommes farouchement opposés et nous nous battons. Gageons que d'autres élus nous rejoindront dans ce combat !

Car le service de tous et le bien commun est notre seule boussole. Toujours mieux vous servir et vous défendre...

### GROUPE "PLUS PROCHE POUR ALLER PLUS LOIN"

René Grisolle // Aude Mairesse

**Solliès-Pont se prépare à intégrer la Métropole.**

La Loi n°2017-257, permet la création de 7 nouvelles métropoles dont Toulon. Le statut de métropole renforce les pouvoirs d'une simple communauté d'agglomération. La Loi prévoit que l'État pourra transférer certaines compétences des départements et des régions aux métropoles : ce n'est pas encore gagné!

Toutefois, Toulon métropole est la seule issue pour exister aux côtés de celles de Marseille et de Nice. C'est une véritable opportunité pour le développement économique de l'ouest varois et aussi de notre département. Par ailleurs, la mise en commun de nos infrastructures et actions

publiques représente la seule façon de pourvoir aux besoins modernes, et aux aspirations de la population dans un contexte économique et financier difficile.

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM) deviendra une métropole au plus tard en 2019. Cette intégration est inéluctable et il en sera de même pour l'ensemble de la CCVG.

Notre maire voudrait intégrer le plus vite possible TPM. Lors du conseil municipal du 9 février 2017, une délibération a été débattue sur l'adhésion de Solliès-Pont à TPM. Nous avons voté "pour" le principe d'une adhésion de Solliès-Pont à TPM.

Cependant, il me semble urgent de ne pas se presser car la ville de Solliès-Pont est très imbriquée dans la CCVG pour décider unilatéralement d'un départ sans que cela n'engendre, d'une part, de grosses tracasseries administratives où tout le monde perdrait du temps, de l'énergie et, d'autre part, un coût préjudiciable pour les Solliès-Pontois.

Cette intégration cache un défi majeur. Nous devons être très attentifs à préserver notre identité locale. Mais, n'ayons pas peur de faire ce pas vers la métropole pour l'avenir de nos enfants.

### GROUPE "ENSEMBLE CONSTRUISONS L'AVENIR"

Jacques Davignon // Céline Mandon-Bonhomme  
Sylvie Maestracci

**Quel monde allons-nous laisser à nos enfants et petits-enfants ?**

Le changement climatique, l'exploitation outrageuse des ressources, les atteintes à la biodiversité autant de menaces qui planent sur l'avenir.

Les élections présidentielles, surtout dans le sprint final, n'ont pas amené les réponses, à la hauteur de ces enjeux. Pourtant il y a urgence, pour répondre à ces défis pas de demi-mesure, il nous faut repenser et réorienter nos modes de production et de consommation.

C'est un enjeu planétaire aux solutions globales, mais aussi locales. Ils doivent imprégner chaque niveau de décision, à travers toutes les collectivités territoriales.

Nous avons lors de la dernière campagne municipale développé un programme de

transition écologique ambitieux. Le niveau territorial communal et intercommunal permet d'imaginer des solutions les plus pertinentes et les mieux adaptées au territoire.

Dans ce cadre, nous recevons avec satisfaction, les récentes décisions municipales d'installation de capteurs solaires sur la toiture du centre technique et des groupes scolaires, comme l'initiative de la tenue de la conférence « zéro déchets ». La sobriété et les énergies renouvelables sont les deux éléments fondamentaux de la transition énergétique.

Nous portons le plus grand intérêt, au projet de parc éolien de Baumes des lumes de Solliès-Toucas, sa réalisation fournirait la consommation électrique de 27.500 personnes, soit 90% de la population de la CCVG. L'étude environnementale est en cours.

D'autres solutions existent aussi, avec l'émergence de coopérative citoyenne d'énergie qui participe au développement local d'énergie renouvelable.

Enfin, nous saluons, les dynamiques territoriales qui se développent sur notre territoire autour de la vallée du Gapeau en transition. Ce sont des centaines de citoyens qui concrètement sur le terrain font vivre la transition écologique et mettent en place de nouvelles relations humaines.

C'est cette voie, avec l'intervention citoyenne et l'engagement de la puissance publique, qui est porteuse d'espoir pour réussir une transition écologique bienveillante pour nous et les générations futures.

# Carnet solliès-pontois



Jean-Claude LE TALLEC  
Conseiller municipal délégué  
aux affaires générales

## Mariages\*



- Carina DHAENE et Charly LLORENS
- Elodie LEBOULEUX et Matthieu GINIER
- Emilie GONZALEZ et Florian BLOSSIER
- Sandrine MARTINEZ et Pascal GASTALDI
- Ghislaine GARCIA et Robert TARDITI

## Naissances\*

- Eleanor Aurélie
- Sylvie MIGNON
- Léa Marie PAGANI
- Eline MASSERAND
- Milo Christophe SOLARI
- Nathan ESCOFFIER
- Gabin PONS
- Louise CESANA

## Parrainage civil\*

- Laurie LEBOURG
- Giulia CALIENNO

## Décès\*

- Claude DAMIENS
- Simone BOTTO veuve DIVIZIA
- Simon DUTTO
- André ROUVET
- Michel PETTENARO
- Joseph LAFFORGUE
- Antoine RUIZ
- Daniel SANCHEZ
- Andréé AUTUCHE veuve DURANTI
- Antoine RABATAN

\*NB. Les personnes citées ont donné leur accord pour paraître dans le bulletin municipal ; pour les décès, l'accord est donné par la famille.

## Information Défense

- Monsieur Jean-Claude LE TALLEC,  
Correspondant défense : 04 94 13 58 02 (de 9h à 12h)
- Base aéronavale d'Hyères :  
aero-hyeres.off-com.fct@intradef.gouv.fr  
(Ne pas envoyer de pièces jointes svp)
- Préparation Militaire Marine : 06 84 24 31 50
- CIRFA : 04 22 43 90 20
- 54<sup>ème</sup> RA : 04 98 04 79 99
- Groupement des Fusiliers Marins : 04 22 42 14 44

## Le système de délivrance des cartes nationales d'identité change

La réforme du "plan préfectures nouvelle génération" mise en place par l'État réduit le nombre de mairies acceptant les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI).

Depuis le 8 mars 2017, elles sont désormais traitées selon les mêmes modalités que la procédure en vigueur pour les passeports. Seules les communes disposant d'une station biométrique pourront donc continuer à les délivrer. Solliès-Pont entre dans ce cadre.

Afin d'accéder à ce service et à l'instar du passeport biométrique, vous devez prendre rendez-vous aux numéros de téléphone suivants :

**Bureau des titres sécurisés**  
**04 83 16 47 74 ou 06 03 30 38 18**  
Standard de l'hôtel de ville : 04 94 13 58 00

Pour connaître la composition du dossier, rendez-vous sur le site de la ville :

**www.ville-solliès-pont.fr.**

Sur la page d'accueil :

- colonne de droite "GUIDE PRATIQUE",
- puis "Vos démarches" et
- cliquez sur "pièces d'identité".

**En vue de simplifier ces démarches, un téléservice "Pré-demande CNI" est accessible sur le site : <https://ants.gouv.fr>**

**ATTENTION : Compte tenu des délais d'instruction, n'attendez pas le dernier moment pour faire vos démarches. Un voyage, un examen à passer ? Les délais d'obtention d'un titre peuvent atteindre plusieurs semaines. Anticipez !**

## Facebook

- 3 800 Abonnés.
- Plus de 30 000 visites par semaine hors festivités et jusqu'à 50 000 visites selon l'évènement.
- Près de 15 000 photos diffusées sur la page.



Huguette BERTRAND  
Conseillère municipale  
déléguée à la Communication

[www.facebook.com/Solliès-Pont-Jaime-ma-ville](http://www.facebook.com/Solliès-Pont-Jaime-ma-ville)

# FESTIVAL

DU

# CHATEAU

SOLLIES-PONT

2017



**25**  
JUILLET  
LULU  
GAINSBOURG  
JAIN



**26**  
JUILLET  
JEANNE  
MICHEL  
SARDOU



**29**  
JUILLET  
SUPERBUS  
CHRISTOPHE  
MAE



**28**  
JUILLET  
BENJAMIN  
SIKSOU  
VIANNEY



Billetterie : Fnac, Carrefour, Géant Casino, Magasins U,  
[www.fnac.com](http://www.fnac.com) et points de vente habituels  
Infos : 04 91 80 10 89 / 04 94 28 92 35 - [www.sudconcerts.net](http://www.sudconcerts.net)

